

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer
Vous alerter
Vous aiguiller

SECTION
LOCALE
LFLC

Aulnat, le 25 Mars 2026

DETRESFA sur la fonction Chef de Tour ?

Les organisations syndicales ont été convoquées en bilatérales afin de discuter du projet de NDS de l'administration locale, qui vise à désigner les futurs Chefs de Tour clermontois.

La fonction CdT, un rôle en mutation

Manque d'attractivité : obliger vs inciter

Les évolutions des dernières années, accélérées par le dernier protocole, ont conduit à une transformation significative de la fonction CdT, qui s'exerce désormais dans un contexte de :

- **Judiciarisation et pression hiérarchique** croissantes.
- Perte de sens opérationnel, augmentation des contraintes normatives, quantité de notes de service.
- **Gestion des dispositifs de flicage (MDDA).**
- A Clermont-Ferrand, la position CdT n'est pas dédiée, le CdT **cumule fonction et fréquence** sur des positions de contrôle/CdT physiquement séparées.

La fonction subit une mutation importante, pour passer d'un poste dédié à la décision opérationnelle vers celui de petit manager multitâche. Cette transformation réduit l'intérêt professionnel et augmente la responsabilité. Cela conduit à une perte d'attractivité évidente.

Conséquences : Des chefs de tour veulent mettre fin à leur mandat dès que possible, alors que d'autres préfèrent perdre de l'avancement plutôt que de le devenir. Pour l'UNSA-ICNA, **tous ont de bonnes raisons** de fuir ce rôle qui fait désormais figure d'épouvantail. L'UNSA-ICNA défendra les arguments de tous.

Face à cette pénurie que nous avons annoncée, l'administration locale se prépare à **nommer de force**, en désignant par des règles (qui ne peuvent être équitables) les futurs perdants. Quoi de pire que de distribuer des postes de gestion à des personnels qui n'en veulent pas ?

Pourtant, **des solutions existent :**

1. Redonner son sens à la fonction en :

- Reconnaisant une position CdT **dédiée** sur les horaires utiles,
- Cessant de reporter les responsabilités des encadrements sur les opérationnels, qui doivent composer avec le **manque de moyens techniques et humains**, alors même qu'ils sont jetés en pâture aux médias et à la justice.

2. Valoriser la fonction à hauteur des responsabilités

Si l'administration dépense sans compter lorsqu'il s'agit de distribuer dans des centres choisis des options **sans réelle efficacité opérationnelle**, elle préfère néanmoins maintenir une valorisation dérisoire pour ceux qui tiennent les fonctions de CdT, **pourtant essentielles.**

L'UNSA-ICNA s'opposera à toute nomination et à tout maintien sur la fonction qui ne seraient pas consentis. La contrainte ne peut mener qu'à une issue « perdants-perdants ». Face au manque d'attractivité de la fonction CdT, il existe des solutions évidentes. C'est cela que défendra l'UNSA-ICNA.

